

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Christian LÉCHIT, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Alain BOUCHECAREILH, Louis COSTEDOAT, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRE OUVERT – FOURNITURE, INSTALLATION ET ENTRETIEN
D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION VERTICALE - COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES DU 29 NOVEMBRE 2018 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
DE SIGNER LE MARCHÉ**

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	100 000,00 €	600 000,00 €
2	100 000,00 €	600 000,00 €
Total	200 000,00 €	1 200 000,00 €

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il a été remis 3 plis électroniques dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2018 2018 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché au Groupement **SIGNAUX GIROD CHELLE/SIGNAUX GIROD** pour un montant estimatif de **190 460,15 euros HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2018